

Pièce jointe 1 – Foire aux questions (FAQ)

Avis de non-responsabilité : En cas de divergence entre le contenu du présent document et le document de la demande de propositions de l'avis de propositions (AP) sur le site Web achatsetventes.gc.ca, un précédent juridique est accordé aux renseignements figurant sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/>.

- [Quand les défis seront-ils publiés?](#)
- [Quelle est la date limite de présentation de ma proposition?](#)
- [Dans le cadre de quel défi dois-je présenter ma proposition?](#)
- [Que se passe-t-il si ma solution peut relever de plusieurs défis?](#)
- [Puis-je présenter plusieurs propositions dans le cadre d'un seul et même défi?](#)
- [Comment présenter une demande](#)
- [Comment va-t-on évaluer ma proposition?](#)
- [Est-ce que je recevrai de la rétroaction concernant ma proposition?](#)
- [Quand recevrai-je les résultats de mon évaluation?](#)
- [Quel est le financement maximal et quelle est la période d'exécution maximale?](#)
- [Si un contrat m'est attribué, quand puis-je commencer les travaux?](#)
- [Qui détient la propriété intellectuelle?](#)
- [Qu'est-ce qu'une décision d'aller de l'avant ou non?](#)
- [Comment ma solution peut-elle passer des projets compétitifs de la composante 1a aux projets compétitifs de la composante 1b?](#)

Questions liées aux défis

Quand les défis seront-ils publiés?

Les défis seront publiés périodiquement. Veuillez consulter la [page principale des demandes de propositions](#) de l'AP pour connaître les nouveaux défis.

Quelle est la date limite de présentation de ma proposition?

Les propositions doivent être présentées avant la date et l'heure de clôture de chaque défi individuel. Veuillez consulter l'avis d'appel d'offres de chaque défi pour en connaître sa date et son heure de clôture individuelle.

Dans le cadre de quel défi dois-je présenter ma proposition?

Il incombe aux soumissionnaires de lire l'énoncé complet du défi et de déterminer quel défi correspond le mieux à la solution qu'ils proposent.

Que se passe-t-il si ma solution peut relever de plusieurs défis?

Un soumissionnaire peut proposer plus d'une solution au programme IDeS, pourvu que chaque solution proposée soit suffisamment différente.

J'ai une proposition à présenter, mais elle ne correspond à aucun des défis actuels. Puis-je la présenter sans sélectionner de défi?

Les propositions non demandées ne seront pas acceptées.

Puis-je présenter plusieurs propositions dans le cadre d'un seul et même défi?

Les soumissionnaires peuvent soumettre plus d'une proposition par défi, mais les propositions doivent être autonomes et ne pas dépendre d'autres propositions. Si les propositions sont identifiées comme étant dépendantes, le Canada se réserve le droit de déclarer l'une ou la totalité des soumissions comme étant irrecevables et de ne plus les examiner. Chaque proposition sera évaluée séparément en fonction de son mérite propre.

Comment présenter une demande

Veillez consulter les principaux documents de la demande de soumissions qui décrivent le processus de présentation d'une proposition.

1 Préparez la soumission de proposition

Lisez les [documents d'appel de propositions](#) et l'avis d'appel d'offres dans leur intégralité.

2 Téléchargez et remplissez la pièce jointe 1 – formulaire de soumission électronique de proposition

- **Pièce jointe 1 – Formulaire électronique de présentation de la proposition** se trouve au bas de chaque page de l'avis d'appel d'offres du défi sur Achats et ventes.
- Si vous éprouvez des difficultés techniques à télécharger et à ouvrir le formulaire, veuillez suivre les instructions de la **Pièce jointe 2 – Instructions techniques**, qui se trouvent au bas de la page de l'avis d'appel d'offres du défi sur Achats et ventes.
- L'avertissement de sécurité figurant sur le formulaire ne s'applique qu'aux renseignements internes du ministère de la Défense nationale (MDN). L'utilisation de Connexion postel permet la soumission du formulaire au moyen d'une plateforme de prestation cryptée pour la prestation électronique sécurisée des documents protégés B.

3 Suivre les instructions de présentation indiquées dans la partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires de l'AP

- Veuillez prévoir suffisamment de temps pour vous inscrire et envoyer le formulaire dûment rempli avant la date de clôture du défi.
- Les pièces jointes ou documents supplémentaires (dessins techniques, CV, diagrammes, etc.) ne doivent pas être soumis et ne feront pas partie de la proposition du soumissionnaire.
- Une seule proposition est autorisée par conversation dans Connexion postel. Pour les présentations multiples, ce processus doit être suivi pour chaque proposition soumise.

Évaluations des propositions et rétroaction

Comment va-t-on évaluer ma proposition?

Une équipe d'évaluation constituée de représentants du Canada évaluera les propositions. S'il y a lieu, le Canada pourra faire appel à des experts en la matière externes pour évaluer une proposition. Les propositions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de cet AP.

Est-ce que je recevrai de la rétroaction concernant ma proposition?

Oui, les soumissionnaires recevront les résultats de leur évaluation par courriel.

Quand recevrai-je les résultats de mon évaluation?

Cela dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la complexité du défi et le nombre de soumissions reçues.

Passation de contrats

Quel est le financement maximal et quelle est la période d'exécution maximale?

Le financement contractuel maximal individuel offert dans le cadre de la composante 1a est de 200 000 \$CAN (excluant les taxes applicables) pour une période d'exécution maximale de 6 mois.

Si un contrat m'est attribué, quand puis-je commencer les travaux?

Les entrepreneurs doivent être prêts à débiter les travaux pour le jalon 1 dans un délai de cinq (5) semaines suivant le début des négociations contractuelles. Le Canada se réserve le droit de négocier la date de début du jalon 1 avec le soumissionnaire. Les travaux ne doivent pas commencer avant qu'un contrat officiel ne soit octroyé.

Qui détient la propriété intellectuelle?

La position par défaut du Canada est de permettre aux entrepreneurs de conserver les droits de propriété intellectuelle en accordant une licence au Canada à l'égard de ces droits, ce qui inclurait le droit d'utiliser et d'avoir utilisé la propriété intellectuelle pour les activités du Canada.

Qu'est-ce qu'une décision d'aller de l'avant ou non?

Le Canada évaluera la progression de la solution après l'achèvement du jalon 1 et autorisera la décision de passer ou non au jalon 2. Les solutions qui font l'objet d'une décision de ne pas aller de l'avant quitteront le programme.

Comment ma solution peut-elle passer des projets compétitifs de la composante 1a aux projets compétitifs de la composante 1b?

Les entrepreneurs qui terminent avec succès les projets compétitifs de la composante 1a et dont on estime qu'ils sont prometteurs pour le Canada peuvent être invités à présenter des propositions de projets compétitifs de la composante 1b.